

# ÉCOLE DE MUSIQUE

DU PAYS DE CHARLIEU-BELMONT



Ecole de Musique  
Pays de Charlieu  
Belmont



04 77 60 19 09



empc.charlieu@free.fr



<http://www.kananas.com/ecoledemusiquedupaysdecharlieubelmont/>



<https://facebook.com/ecolemusiquecharlieubelmont>

## Informations pratiques 2021/2022

## TARIFS 2021 / 2022

### **Adhésion à l'association pour l'année : 35 €**

L'école de musique étant reconnue d'intérêt général, cette adhésion est déductible des impôts à hauteur de 66 %. Si vous êtes imposable, l'adhésion ne vous coûtera que 11,90 € pour l'année.

Une adhésion = 1 voix aux assemblées générales.

### **Cotisations annuelles :**

Enseignement	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
Instrument ou chant individuel + FM	420 €	555 €
Instrument ou chant individuel + atelier + FM (cycle I)	470 €	615 €
Instrument ou chant individuel + atelier + FM (cycle II)	500 €	650 €
2 <sup>ème</sup> instrument	320 €	420 €
Éveil musical/Découverte/ FM seule	100 €	120 €
Chorale adultes / enfants	100 €	120 €
Atelier seul	210 €	220 €

### **Réduction pour un même foyer :**

- 10 % pour le 2<sup>ème</sup> inscrit
- 20 % pour le 3<sup>ème</sup> inscrit
- 50 % pour les suivants

### **Possibilité de paiement fractionné :**

- Par 3 chèques bancaires : les chèques seront déposés en octobre, janvier et avril. Les trois chèques, remis à l'inscription, doivent être datés du jour de la signature (article L 131 du Code monétaire et financier).
- Par 10 prélèvements mensuels : **fournir un RIB/IBAN.**

### **Chèques vacances acceptés.**

*Les Harmonies peuvent prendre en charge une partie des cotisations de leurs membres (se renseigner auprès des Harmonies municipales).*

*Vous pouvez également solliciter votre comité d'entreprise.*

**L'EMPCB communique par mail via le site de l'école de musique.**

**Merci de vérifier que les mails n'arrivent pas dans les courriers indésirables.**

**Contact : [empc.charlieu@free.fr](mailto:empc.charlieu@free.fr) ou 04-77-60-19-09**

*L'école n'a pas d'employé administratif. Ce sont les bénévoles qui gèrent les messages et vous répondent dans les plus brefs délais.*

*En cas d'absence d'un élève, envoyer un message (SMS ou mail) directement au(x) professeur(s).*

Cour des Musées  
9 boulevard du Général Leclerc  
42190 CHARLIEU  
Tél. : 04 77 60 19 09

## L'École de Musique du Pays de Charlieu-Belmont (EMPCB) est une association gérée par des bénévoles.

Elle emploie des professeurs professionnels et elle suit le schéma départemental de l'enseignement de la culture mis en place par le Conseil Départemental de la Loire.

A ce titre, elle dispense des cours d'instrument, de chant et de Formation Musicale.

Elle propose également des ateliers de pratique collective en complément des cours.

*INSTRUMENTS : Accordéon (nouveau !), batterie, chant, flûte traversière, guitare, guitare basse et guitare classique, piano et piano jazz, saxophone, trompette, violon, violoncelle...*

### ATELIERS :

- Chorale enfants, Chorale adulte, Chansons.
- Big Band, Swing, Musiques actuelles, Graine d'orchestre, Cordes, Suivi de groupe ...

**Dates d'inscriptions rentrée 2021 - À L'ÉCOLE DE MUSIQUE, À CHARLIEU.**  
Samedi 4 septembre de 9h à 13h et mercredi 8 septembre de 14h à 19h

**Reprise des cours : Lundi 13 septembre 2021**

**Vacances scolaires 2021-2022**

Vacances	zone A
Rentrée scolaire 2021	Jour de reprise : <b>jeudi 2 septembre 2021</b>
Vacances de la Toussaint 2021	Fin des cours : <b>samedi 23 octobre 2021</b> Jour de reprise : <b>lundi 8 novembre 2021</b>
Vacances de Noël 2021	Fin des cours : <b>samedi 18 décembre 2021</b> Jour de reprise : <b>lundi 3 janvier 2022</b>
Vacances d'hiver 2022	Fin des cours : <b>samedi 12 février 2022</b> Jour de reprise : <b>lundi 28 février 2022</b>
Vacances de printemps 2022	Fin des cours : <b>samedi 16 avril 2022</b> Jour de reprise : <b>lundi 2 mai 2022</b>
Pont de l'Ascension 2022	Fin des cours : <b>mercredi 25 mai 2022</b> Jour de reprise : <b>lundi 30 mai 2022</b>
Grandes vacances 2022	Fin des cours : <b>jeudi 7 juillet 2022</b>

**Fin des cours : Samedi 2 juillet 2022**